

Paris, le 11 avril 2024

Communiqué information réglementée

Communiqué précisant les modalités de mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2023 de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel informe que ce document est à la disposition du public sur le site de l'émetteur à l'adresse suivante :

<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/fr/espace-investisseurs/information-financiere-reglementee>

Le Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 11 avril 2024 auprès de l'AMF, et est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129 sous dépôt n°**D.24-0276**.

Les documents suivants sont intégrés dans le Document d'Enregistrement Universel :

- le rapport financier annuel 2023 ;
- le rapport risques et adéquation des fonds propres – PILIER 3.

Des exemplaires de ce document sont disponibles, sans frais auprès de l'émetteur :

<https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/informations/contact.html>

Contact Relation Investisseurs

Banque Fédérative du Crédit Mutuel: Sandrine Cao Dac Viola : BFCM-WEB@bfcm.creditmutuel.fr